

Notger, quant à lui, conçut un „programme de sécurité“ incomparablement plus audacieux que celui d’Eracle et s’en donna les moyens.

Dans la vallée de la Meuse, la ville de Huy, dominée par un rocher formidable, se prêtait fort bien à la fortification.¹⁷ L’évêque Notger, à ce qu’il semble, fut fasciné par la valeur stratégique du site hutois. Il chercha d’ailleurs à le promouvoir et à le transformer en lieu de pèlerinage important, en y procédant à l’élévation des reliques de l’ancien évêque de Tongres Domitien qui avait vécu vers 540: il est significatif que ce soit l’archevêque Willigise de Mayence (975-1011), homme très influent à la cour impériale, qui ait vraisemblablement officié en la circonstance.

Nous avons même de bonnes raisons de croire que les projets de Notger, concernant la ville de Domitien, étaient plus ambitieux encore: le prélat liégeois aurait sérieusement songé à désertier la ville de Liège et à s’installer à Huy, refuge défensif exceptionnel qui serait devenu la principale résidence de l’évêque, la nouvelle „civitas“.¹⁸

En parallèle avec ce grand projet, Notger s’appliquait à renforcer et à développer ses assises territoriales. Les procédés dont il fit alors usage seront de nature à choquer les consciences délicates. Dans le climat troublé de ce temps, il est vrai, la fin justifiait amplement les moyens. En 980, l’évêque de Liège obtenait de l’empereur Otton II un diplôme par lequel le souverain confirmait les possessions de Sainte-Marie et de Saint-Lambert et, surtout, accordait un privilège d’immunité générale qui soustrayait tous les biens de cette église à l’autorité du comte.¹⁹ Otton faisait ici preuve d’une très grande générosité. Or la munificence impériale, grâce à laquelle Notger devenait le maître incontesté de son immense patrimoine foncier, ne fut peut-être pas aussi spontanée qu’on serait en droit de l’imaginer: nous pensons même que l’évêque de Liège exerça sur son souverain un véritable chantage, car le diplôme de 980 fut octroyé au moment même où le roi Lothaire de France se montrait à nouveau menaçant et s’efforçait de mettre la main sur la cité épiscopale de Cambrai qui relevait de l’Empire.²⁰

Les événements des années suivantes sont plus éclairants encore. A la mort d’Otton II, survenue à la fin de l’année 983, l’Empire germanique connut une période instable et dramatique. L’empereur laissait derrière lui un enfant de trois ans – Otton III (983-1002) – incapable, bien évidemment, de prendre lui-même les rênes de l’Etat. La veuve d’Otton II, Théophano, voulut alors assumer la garde de son jeune fils, c’est-à-dire exercer la réalité du pouvoir jusqu’à la majorité de l’enfant-roi. L’impératrice devait alors se heurter à une

17 Voir l’étude fondamentale d’A. JORIS, *La Ville de Huy au moyen âge. Des origines à la fin du XIV^e siècle*, Paris, 1959, part. p.135-144, 459-460.- Le toponyme „Huy“ proviendrait de l’ancien bas-francique **hōhi*, signifiant «hauteur». Cfr J. HERBILLON, *Les Noms des communes de Wallonie*, Bruxelles, 1986, p.80.

18 C’est ce que nous pensons avoir démontré dans notre étude intitulée: *Aux lisières de l’Empire. L’évêque Notger de Liège et l’élection de Hugues Capet*, dans *Pouvoirs et libertés au temps des premiers Capétiens*, éd. E. MAGNOU-NORTIER, 1992, p. 100-102 (avec indic. des sources).

19 M.G.H., DD., Otto II., n°210, p.238-239 (6 janvier 980).- Cfr KUPPER, *Liège et l’Eglise impériale*, p. 423-424.

20 Cfr J.-L. KUPPER, *La Maison d’Ardenne-Verdun et l’Eglise de Liège. Remarques sur les origines d’une principauté épiscopale*, dans *Publications de la Section historique de l’Institut Gr.-D. de Luxembourg*, t.XCV, 1981, p. 207 et n.23.